



Le 19 mai 2020

La convention dentaire sera adaptée à la crise du COVID-19

Pendant toute la durée du confinement, les chirurgiens-dentistes ont été au rendez-vous. Ils ont assuré leur mission de santé publique en s'impliquant dans la permanence des soins et ont assumé leur responsabilité malgré la fermeture de leurs cabinets, laquelle a engendré des pertes importantes.

Depuis le 11 mai dernier, les professionnels de santé bucco-dentaire ont été autorisés à reprendre leur activité. Celle-ci n'a cependant plus rien à voir avec celle d'avant et les praticiens doivent désormais adapter leur procédure de travail en tenant compte du COVID-19.

Les mesures sanitaires, les investissements, les gestes barrières et la distanciation impactent lourdement le fonctionnement de leur activité.

C'est pourquoi depuis plus d'un mois, les Chirugiens-Dentistes de France (les CDF), n'ont cessé d'interpeler le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, et le Directeur de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), Nicolas REVEL, sur l'urgence d'une adaptation de la Convention à la situation actuelle.

Les CDF ont fait des propositions au directeur de l'UNCAM qui en a reconnu la pertinence. **La convention dentaire sera adaptée afin que les chirurgiens-dentistes soient en mesure de pérenniser leur structure et répondre aux besoins de soins de la population.**

Les contacts avec le directeur de l'UNCAM se poursuivent et des négociations seront ouvertes prochainement.